Traduire ou s'exprimer? Traduction et langue française au Canada: enjeux et nuances

Jean-Claude Gémar

Traduire ou s'exprimer?
Traduction et langue française au Canada: Enjeux et nuances[1]

Lorsque, pour s'exprimer, une société doit passer par la traduction et que cette activité s'étend sur une période de plusieurs siècles, il en résulte des effets visibles, au moins sur le plan linguistique. Ceux-ci manifesteront en outre à plusieurs niveaux, dont le politique et le sociologique, selon l'évolution de la situation. Dans le cas du Canada, on constate une étroite interaction des aspects linguistiques culturels, et socio-politiques qui en fait un phénomène rare dans son genre et, peut-être, un cas d'espèce. La traduction en est l'élément clé. La fonction que l'activité traduisante a remplie au Canada dépasse le simple niveau linguistique, sociologique, voire politique. Par son originalité, par les formes singulières qu'il revêt et par la diversité de ses effets, ce phénomène est véritablement d'ordre ethnologique[2], niveau où les faits culturels sont pris en compte dans leur globalité, sans éclairage idéologique particulier.

Après avoir rappelé quelques –unes des fonctions principales de la traduction, je résumerai les conditions historiques qui ont favorisé son avènement au Canada, puis en analyserai certains effets, notamment d'ordre sociolinguistique et socio-politique.

I. La traduction et ses fonctions

La traduction est avant tout une pratique. Dans la plupart des pays, cette pratique est attestée par un impressionnant volume d'ouvrages traduits et publiés ainsi que par l'activité incessante des traducteurs au cours des âges. Avec les ans, la traduction est devenue de nos jours une discipline à part entière. On en dispense désormais les principes et les nombreuses applications non seulement dans des écoles ou les instituts professionnels à vocation commerciale ou linguistique, mais également dans les universités du monde entier. Le développement de son enseignement est d'ailleurs en partie responsable de l'essor du discours théorique sur la traduction.

I.1. La traduction comme activité économique

En moins d'un siècle, d'activité essentiellement culturelle, la traduction est devenue une activité économique non négligeable, avec laquelle il faut désormais compter. Selon les rares données répertoriées par les organismes internationaux, la demande générale des traductions va en croissance. Ce phénomène a des incidences

1- Cette communication est extraite d'un article paru dans le collectif cité dans la dernière note (9).
2- Ethnologie est entendue dans son sens propre, celui que lui reconnaît notamment André Leroi Gourham-(Le file du temps. Ethnologie et préhistoire, Paris, Fayard, 1983, p. 244), pour qui "l'ethnologie définit la particularité des groupes humains" (par rapport à l'anthropologie, qui "aborde la généralité du comportement de l' homme".

économiques importantes. À lui seul, le Canada représentait en 1989 quelque 15% du chiffre d'affaires mondial de la traduction.

Le poids économique de l'activité traduisante ne cessant pas d'augmenter, les grandes entreprises, des organisations internationales et certains gouvernements –dont celui du Canada– se sont lancés dans l'acquisition de systèmes et de logiciels de traduction automatique, et recourent de plus en plus à la traduction assistée par ordinateur (TAO) afin de répondre à la demande du marché et traduire efficacement un nombre toujours croissant de pages.

L'activité traduisante est toutefois difficilement quantifiable lorsqu'il s'agit d'en mesurer la production. Les données publiées par les organisations responsables, telle l'Unesco, sont souvent approximatives, incomplètes, voire absentes certaines années, ou encore communiquées avec un retard considérable pouvant atteindre plusieurs années. En outre, activité essentiellement intellectuelle, la traduction est le fait d'un individu et, à ce titre, davantage perçue comme une activité humaine plutôt qu'économique.

I.2. La traduction demeure une activité humaine

En dépit de l'évolution récente de l'activité traduisante, la traduction est, pour l'essentiel, une activité humaine, même s'il est loisible est c'est à chacun de constater que "l'environnement traductionel" a considérablement changé depuis une dizaine d'années. Désormais, la présence envahissante de machines et d'aides diverses à la traduction en fait une activité de plus en plus technique dont la complexité croît en proportion.

Le nombre total de traducteurs en activité est difficile à établir avec exactitude. Non seulement les chiffres manquent les plus souvent, mais quand ils existent leur fiabilité est douteuse. On sait que le traducteur est un grand modeste. Même si, dans nombre de pays, des sociétés ou des associations professionnelles regroupent la plupart des personnes faisant métier de traduire, le traducteur, individualiste dans l'âme, n'en fait pas nécessairement partie. Aussi les chiffres officiels doiventils être multipliés par deux, voire par trois, pour donner une image plus exacte du nombre de traducteurs réellement à l'oeuvre. On dispose néanmoins de quelques chiffres et données relativement précis sur le nombre de traducteurs pratiquant leur activité dans certains pays ou régions du monde. Selon Pierre Marchand, traducteur canadien et membre de la Société des traducteurs du Québec, en 1978, et en proportion de sa population, le Québec comptait alors 8 fois plus de traducteurs que la France et le Japon, mais 33 fois plus que les États-Unis et 4 fois moins que la Finlande[3].

L'avènement de nouvel ordre que représentent les "industries de la langue" avec leur cortège de machines et de systèmes, leur organisation économique et industrielle, s'ajoutant au phénomène de l'immigration et des nombreuses langues qu'elle introduit au Canada, a bouleversé l'ordre établi en traduction. Ce change-

3- Pierre Marchand, "Un pays traduisant", Le Devoir, samedi 4 novembre 1978, p. 20.

ment de mentalité constitue un des événements marquants de l'histoire récente de la traduction, au Canada comme dans le reste du monde développé (OCDE).

I.3. La traduction: de la pratique à la théorie

En traduction, le débat opposant, d'une part, partisans et pas adversaires de la théorie et, d'autre part, les théoriciens entre eux ne cesse d'alimenter la chronique depuis une vingtaine d'années. Le praticien, qui traduit depuis toujours sans l'aide des théoriciens et des méthodes savantes qu'ils élaborent sur la manière de traduire et de résoudre les difficultés que pose l'opération traduisante, saisit mal le sens et la portée pratiques d'une représentation schématique ou formelle du processus de la traduction. Le théoricien, animé par l'esprit de système et la curiosité intellectuelle du chercheur, voit dans la construction théorique le lent et difficile cheminement de la pensée scientifique. La recherche, notamment scientifique, lorsqu'elle débouche sur l'établissement de systèmes théoriques, ce qui est généralement le cas, met en présence des points de vue, des principes, des disciplines, des discours et des sensibilités parfois fort opposés.

Quelle que soit la théorie en vogue à un moment donné, l'activité traduisante poursuit imperturbablement son cours. Les théoriciens ont beaucoup de mal à admettre cette vérité. Pourtant, les retombées, entre autres, méthodologiques et pédagogiques, des recherches faites par les théoriciens sont loin d'être négligeables, bien que l'acquisition de connaissances théoriques par l'apprenti traducteur (la "compétence"), fussent-elles les plus pointues et les plus exhaustives, ne soit pas pour autant le garant d'une production (la "performance") améliorée ou réussie, même s'il est souhaitable, au moins sur le plan de la formation de l'esprit, que le futur traducteur connaisse les principaux enjeux et courants théoriques de sa discipline.

Il est désormais banal d'affirmer que la traduction n'est pas une opération exclusivement linguistique. On sait que la linguistique s'intéresse aussi aux fonctions du langage et que la communication, qui est sa fonction principale, serait, par conséquent, également celle de la traduction. Il s'ensuit que l'on doit se tourner vers d'autres avenues, chercher d'autres voies susceptibles de fournir des réponses aux interrogations insatisfaites des traducteurs. La stylistique comparée, l'analyse du discours, la linguistique du texte, la psycholinguistique, la pragmatique, la phénoménologie, etc., ont tour à tour proposé autant d'éclairages ponctuels, certains prometteurs et nouveaux, d'autres simplement renouvelés ou modifiés, qu'ils soient braqués sur le texte de départ, le texte d'arrivé, le destinataire ou l'auteur du texte, la traduction du sens ou la traduction "communicative".

Les efforts, enfin convergents depuis quelques années, des praticiens et des théoriciens ont au moins le mérite d'avoir fixé des limites au champ d'investigation des systèmes scientifiques théoriques. Ils ont, en outre ouvert l'éventail des possibilités de recherche en introduisant dans l'analyse de l'opération traduisante les données les plus récentes de disciplines nouvelles ou traditionnelles. La traduc-

tologie, ou science de la traduction, qu'elle ait pour objet l'étude des moyens (comment traduire?) ou des fins (but visé, effets recherchés) de la traduction, s'est indéniablement enrichie de ces multiples apports.

Toutefois, en élargissant le champ de ses investigations, si elle a gagné en surface et en visibilité –en cédant, par exemple, à la facilité des modes, notamment aux sirènes de la "communication", elle n'a pas autant progressé que certains seraient portés à la croire.[4] La multiplication des points de vue et la diversité des approches ne garantissent pas nécessairement un approfondissement de la réflexion, en traduction pas plus ni moins qu'en philosophie ou en sociologie. L'introduction récente de la notion de publiccible, de destinataire, voire de client, comme principe cardinal dans l'opération traduisante, au même titre qu'en publicité commerciale ou en marketing, a profondément marqué le débat entre théoriciens et praticiens. L'esprit de la traduction a beaucoup changé au cours des deux décennies écoulées. Elle s'est rapprochée des réalités d'un marché de plus en plus vaste et de moins en moins soustrait aux lois de l'économie. Elle se vend désormais comme n'importe quel produit. Un produit, c'est ce qu'elle est en fait, puisqu'elle participe, bon gré mal gré, des "industries de la langue". La notion de public destinataire de la traduction, principe flou et à relent vaguement commercial, parfois carrément ignoré, dont on ne tenait vraiment compte que dans le monde de la traduction professionnelle, a fini par s'imposer, mais non sans peine.

I.4. Origines et effets de la traduction au Canada

L'histoire du français au Canada se confond en partie avec celle de la traduction. Dès le début, ils sont étroitement mêlés au destin du pays qui va naître des guerres coloniales opposant Britanniques et Français pour la conquête de la Nouvelle-France.

I.5. Les tribulations de la langue française

Trois grandes étapes ponctuent ce parcours depuis l'arrivée de Jacques Cartier dans le Nouveau-Monde, en 1534. Aux deux extrêmes, la période française du Canada, tout d'abord, depuis les premiers colons (1601) jusqu'à la conquête, en 1760. L'ère de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises dans le Canada "canadien", enfin, soit de 1867 à nous jours. Entre les deux s'étend le Canada britannique (1760-1867), période au cours de laquelle le pire –la disparition pure et simple du fait français en Amérique– fut évité de justesse. La langue

4- Voir, par exemple, sur le sujet de la traduction automatique et des espoirs (déçus) dont elle a longtemps été porteuse, l'étude de Monique C. CORMIER et ses conclusions : "L'évaluation des systèmes de traduction automatique", Meta, vol. 37-2, juin 1992, p. 383 et suiv.; voir également le numéro spécial de Meta, Études et recherches en traductique (vol. 37-4, déc. 1992), en particulier la Présentation, où les auteurs soulignent l'insuffisance et les défauts des systèmes existants (p. 582).

française en a toutefois subi de durs contrecoups dont elle a mis beaucoup de temps à se remettre, si tant est qu'elle soit totalement relevée.

Au lendemain de la Conquête, les conditions favorables à l'instauration future du bilinguisme sont en place et les premiers traducteurs (les secrétaires des gouverneurs) entrent en scène. C'est à cette époque que naît le mythe –profondément enraciné dans l'inconscient collectif des Canadiens français– de l'anglais, langue de prestige, des affaires et de la promotion sociale. La langue anglaise, langue sera bientôt perçue comme le moteur de la réussite matérielle par rapport au français, langue asservie et, croyaiton alors, sur le point d'être assimilée.[5] Or, non seulement le fait français a survécu, quoique avec difficulté, mais encore il s'est affirmé par le biais de l'égalité linguistique : esquissée dans la constitution canadienne (1867), elle est inscrite dans des lois subséquentes. Ensuite, "l'identité" hautement revendiquée, entre autres sur les plans culturels et linguistiques, depuis la "révolution tranquille" qui a agité le Québec dans les années soixante, est venue renforcer la présence du fait français et de ses assises juridiques.

I.6. Défense et illustration de la langue française

Après avoir atteint le fond de l'abîme, à la fin du XVIII et au début du XIX siècle, la situation de la langue française s'améliore notamment, surtout à partir de la réorganisation des bureaux de l'Assemblée législative, en 1854. L'avènement de la Confédération canadienne marque une date importante dans l'histoire de la langue française d'Amérique du Nord, avec la mise en place des conditions de son redressement : la traduction, désormais, est un service public. Un siècle plus tard, durant les années soixante, la langue française connaît un nouveau regain de vitalité sous la formidable poussée de la révolution tranquille qui allait transformer le Québec en profondeur. Puis, la même année (1969), deux projets de loi d'esprit et de portée très différents sont présentés, l'un à Otawa, l'autre à Québec, qui revendiquent l'égalité formelle des deux langues officielles du Canada.

Cette révolution, dite "tranquille", marque le début d'une prise de conscience des francophones – notamment au Québec – d'une identité nationale et, plus encore, internationale grâce, justement à leur qualité de francophone. La langue n'est plus seulement une affaire d'Etat, elle devient l'affaire d'états: la francophonie découvre le fait français au Québec et réciproquement.[6] Les bouleversements qui ont transformé le Québec après la disparition du premier ministre Maurice Duplessis (1959) sont véritablement le fait d'une révolution culturelle, le moindre n'étant pas la réforme de l'enseignement à la suite du dépôt du rapport établi par la Commission Parent (1963). Cette réforme exerça un impact considérable sur la langue française en mobilisant l'attention sur les questions d'éducation, et donc de langue d'enseignement.

5- Ce qui était dans l'ordre de choses. Non seulement les Anglais le pensaient, mais nombre d'observateurs étrangers également, dont Tocqueville lui même, qui parlait de la "vocation anglaise" du continent nord-américain.

6- Un article du journaliste et homme politique Jean-Marc Léger souligne ainsi le rôle du français dans le monde: "Le français est devenu le garant de la diversité culturelle dans le monde" (Forces, n° 46-47, 1979).

À partir de là, sur ce plan tout au moins, le rôle historique de la traduction comme moyen prépondérant d'expression approche de son terme, la rédaction en langue française autonome prenant peu à peu le relais. Certains domaines, particulièrement marqués par l'influence profonde et durable de la langue anglaise conjuguée aux métafaits passés de la traduction dans l'évolution du français au Canada, en ce sens qu'elle porte sur deux langues véhiculaires parmi les plus importantes du monde occidental. L'influence de la traduction ne s'est pas bornée au secteur linguistique, elle s'est exercée aussi sur le plan socio-culturel.

II. La traduction, facteur d'évolution linguistique et sociale

Depuis une trentaine d'années, l'activité traduisante connaît un développement sans précédent dans le monde. Au Canada, et tout particulièrement au Québec, elle s'est manifestée avec un dynamisme et une ampleur tels qu'elle a contribué, grâce au patient labeur du traducteur, au redressement de la langue française, soulagée de joung sous lequel la langue de départ (l'anglais) la maintenait. On connaît le mot de J.-P. Vinay à ce propos, pour qui le rôle des traducteurs "dépasse (...) de très loin celui du traducteur européen ou américain (...) au Canada, ils sont responsables de l'évolution de la langue"[7]. Au Québec, on assiste même à une "refrancisation",[8] lente, certes, mais bien réelle : une fois passés au crible de la traduction, les mots anglais, même les plus irréductibles, sont peu à peu rejetés de la langue française.

On ne compte plus les termes suggérés par l'Office de la langue française dans ses nombreux lexiques, glossaires et bulletins, non plus que ceux que l'on doit à l'initiative des linguistes et langagiers de toute sorte. On connaît la fortune de termes tels que "logiciel" et "matériel" (au lieu de software et hardware) ou encore "reprographie" (terme suggéré par Jean Darbelnet pour désigner les nombreux procédés de reproduction des documents écrits), etc.

Cela, le français le doit à l'action conjuguée, mais pas nécessairement convergente ni harmonieuse, des pouvoirs publics, canadiens (l'État fédéral) comme québécois (l'Etat provincial), qui ont joué le rôle d'apprentis sorciers de la planification ou de l'aménagement linguistique. Devant l'évidence des faits, on ne peut nier que cette intervention, quel que soit le jugement que l'on porte sur elle, ait été décisive.

7- Propos prononcés lors du VIII Congrès Mondial de la FIT (en 1977, à Montréal). Cf. Actes du congrès. La traduction, une profession, Otawa, CTIC, 1978, p. 22.

8- Terme employé par Jean Darbelnet dans son étude "L'evolution de français au Québec au cours des vingt dernières années", Meta, vol. 20-1, 1975, p. 28 et suivantes. L'idée de la "refrancisation" est fondée. Le mouvement était lancé.

II.1. L'État, planificateur linguistique

Le rôle prépondérant des pouvoirs publics en matière linguistique depuis une trentaine d'années ne constitue pas véritablement un fait nouveau au Canada. Les préoccupations linguistiques ne sont d'ailleurs l'apanage ni du Canada ni du Québec. De tout temps, le gouvernement, l'État ou le prince a pris des mesures –législatives, parfois– pour protéger ou promouvoir une langue. Le terme "planification linguistique", d'apparition relativement récente, désigne une réalité et une préoccupation fort anciennes remontant au moins aux Grecs et aux Romains. Pourtant, on aurait pu croire que la langue échapperait au mouvement d'étatisation généralisée des sociétés qui progresse inexorablement depuis le XIX siècle.

Le Canada et le Québec ne s'en sont pas privés qui ont agi tantôt sur le code, tantôt sur le statut linguistique, tantôt sur l'un et l'autre à la fois. On touche au code linguistique, par exemple, lorsque l'on tente de "normaliser" ou d'interdire un usage, mais on impose un statut quand il décrète que l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada, ou que le français est la (seule) langue officielle du Québec. Depuis la conquête, l'interventionnisme des pouvoirs publics en matière linguistique constitue une véritable institution, une tradition canadienne. La politique nationale de bilinguisme suivie par le gouvernement fédéral en est l'archétype. C'est sous la pression des événements et à la faveur des circonstances que la question linguistique échappe progressivement aux intérêts particuliers pour devenir chose d'intérêt public, l'affaire de l'État, voire une matière de compétence étatique exclusive. L'action combinée des traducteurs, de l'État fédéral et, pour finir, des pouvoirs québécois a permis d'atteindre l'objectif commun : l'affirmation du fait français et le redressement de la langue française, quoique pour des motifs différents dans le cas du gouvernement fédéral et dans celui du Québec. Cette action, toutefois, a eu au moins un double effet : linguistique, à l'évidence, et social.

II.2 La traduction: un bien, ou un "mal nécessaire"?

On sait ce que l'humanité doit à la traduction, véhicule irremplaçable de la pensée, des arts et des sciences rendus accessibles au plus grand nombre par le canal de la lecture. Une société, toutefois, qui ne vivrait que de traduction et seulement par elle, qui ne créerait pas ses propres sources et moyens d'expression, ou qui ne les maîtriserait qu'en partie, courrait le risque d'être assimilée et de disparaître, au profit de la langue et de la culture d'emprunt.

C'est dans la surexposition à la traduction, dans le recours quasi-systématique à celle-ci que se cachent les dangers, bien connus des spécialistes mais dont il convient de rappeler ici quelques principes relatifs, notamment, à la forme des textes traduits et au contenu qu'ils transmettent. Lorsque deux langues sont en contact quotidien de façon permanente et profonde, il s'ensuit, chez ceux qui les pratiquent, un risque de contagion proportionnel au degré d'exposition. La forme du texte de départ –les mots, la syntaxe, la construction des phrases– peut arriver

à influencer le traducteur dans ses moyens d'expression au point qu'il se glissera dans son texte des termes et des tournures étrangers à sa langue. Le phénomène du calque et de l'emprunt est trop connu pour en insister. Lorsque les moyens naturels de défense du locuteur cèdent pour de diverses raisons dont la moindre n'est pas la répétition trop fréquente des mêmes mots et tournures dans le texte de départ, il s'ensuit une baisse des réflexes habituels de censure et d'autodéfense. Que celle-ci résulte de la passivité ou du laxisme, de la lassitude ou de l'habitude, voire de l'ignorance, ne change rien à la chose.

D'où la présence, souvent fortement enracinée dans le français parlé et écrit au Canada, de tournures vicieuses, de termes impropres et d'autres barbarismes que l'on doit en bonne part à la négligence des premiers traducteurs. Mais plus grave encore, car plus insidieuse, est l'influence que subit, sur le plan du fond, le traducteur et, par voie de conséquence, le destinataire du texte traduit, qui peut aller jusqu'au grand public dans le cas de la presse écrite et des médias en général. Tenu d'exposer une pensée conçue dans une langue étrangère, souvent exprimée d'une façon radicalement différente de celle de la langue d'arrivée, l'agent de transmission qui est le traducteur peut être influencé aussi par le contenu, c'est-à-dire par les idées et la manière dont elles sont rendues. Ignorant que l'information qu'il lit a été pensée dans une autre langue, qu'il ne connaît pas nécessairement, et construite selon des schémas culturels différents, le destinataire ordinaire du texte n'est pas naturellement porté à s'interroger, à la mettre en doute ou en question.

II.3 La langue française au Canada: regards et perspectives

Le problème que pose le contact des langues et des cultures nous pousse à nous interroger sur ce qu'il peut en découler de positif pour les langues et les cultures réceptrices, à faire la part des choses pour ne retenir que les éléments jugés fécondateurs et enrichissants. Les jeunes nations éprouvent moins de scrupules que les aînées à secouer l'ordre établi.

Cette attitude s'étend au respect que l'on éprouve envers la langue; celle-ci est généralement perçue comme un outil de communication plutôt que comme une institution nationale ou universelle que des siècles d'académisme et d'interdits ont érigée en un monument culturel sacré et tabou.

Dans le cas du Québec, le rapport entre la langue et les institutions se complique du fait de l'évolution différente suivie par les deux principaux groupes linguistiques du Canada (anglophones et francophones) et du déséquilibre de relations fondées sur un malentendu, puisqu'une défaite militaire en marque le départ. Aussi l'étude de la langue ne peut-elle être faite en ignorant le contexte politique, économique et sociolinguistique. Même si les textes juridiques postérieurs à la conquête ne mentionnent pas expressément la langue, la Proclamation royale du 7 octobre 1763 n'avait d'autre but que l'assimilation totale des Canadiens français. Celle-ci ne pouvait se faire qu'au détriment de leur identité linguistique. Replacés dans leur contexte chronologique, les événements linguistiques des trente

dernières années sont l'aboutissement logique d'un réflexe naturel de défense né dans les remous provoqués par la conquête, qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours avec plus ou moins de vigueur selon les circonstances.

La refrancisation de la langue est plutôt celle de ses usages particuliers (les langues de spécialité). De la langue juridique, tout d'abord, le mouvement s'est progressivement étendu à la langue générale. La langue juridique est pour une bonne part celle du législateur, exprimée dans la Loi. La plus exposée sinon la plus visible, elle est le miroir où se reflètent les tendances profondes d'une société et le procès-verbal assez fidèle de l'état d'une langue à un moment précis de son histoire. Il reste que ces gains, aussi importants soient-ils, ne sauraient voiler l'ampleur de ce qu'il reste à accomplir.[9] En effet, ce ne sont pas les quelques réussites enregistrées, entre autres, dans la langue de la législation et celle de la justice, dans celles de l'administration et de l'enseignement, qui doivent faire illusion. Pour assurer un avenir à la langue et à la culture françaises, il faudrait en outre convaincre la jeunesse de vouloir vivre en français. Autrement dit, de ne pas s'en laisser détourner en résistant au formidable pouvoir d'attraction qu'exerce sur elle la langue américaine par le biais de la culture de l'image et du son que déversent à jet continu la radio, la télévision et le cinéma. À quoi viennent s'ajouter les aléas de la politique, sur les plans fédéral et provinciaux.

Si l'on pense, par exemple, à la politique de bilinguisme et d'égalité des langues officielles des partis qui se sont succédés à la tête de l'État fédéral l'activité traduisante, là encore rien n'est jamais assuré. La fièvre indépendantiste qui s'empare du Québec à intervalles aussi irréguliers qu'imprévisibles, jointe aux velléités opportunistes des partis politiques jouant –à l'Est (cor) comme à l'Ouest (reform party) du Canada– autant sur les cordes sensibles que sur les chiffres, sont des facteurs que l'on ne peut ignorer dans l'analyse de la situation de la langue française au Canada.

Par ailleurs, dans un contexte nord-américain global, le concert linguistique se joue désormais à trois depuis la conclusion, en 1994, de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. La présence de l'espagnol, deuxième langue en importance du continent, risque désormais de brouiller les cartes à plus ou moins court terme et de modifier les règles du débat et des enjeux linguistiques des "deux solitudes" (les deux peuples fondateurs) –bien que, jusqu'à présent, rien ne permet d'en tirer pareille conclusion, la situation évoluant lentement en raison des difficultés économiques et politiques qu'éprouvent les trois partenaires. Dans ce contexte, le rôle et l'importance de la traduction sont appelés à changer, ainsi que ceux des langues traditionnelles, langues autochtones y compris, en présence. Enfin, dernier élément non négligeable: l'immigration, dont les vagues successives modifient subtilement le relief linguistique et le paysage culturel. S'il est encore trop tôt pour prédire les inci-

9- Ce dont on aura une bonne idée en consultant un collectif publié (sous la direction de Gérard Daigle assisté du sociologue Guy Rocher) sur les défis que doit affronter le Québec et qui hypothèquent son avenir. Les auteurs, tous éminents spécialistes d'un des thèmes traités, front le tour de la question, aspect linguistique y compris. Voir Gérard Daigle (dir.), (1992): Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

dentes de cette situation nouvelle sur l'usage, la place et le statut de la langue française en Amérique, on peut néanmoins avancer qu'elle ne sortira pas indemne de cette confrontation. Toutefois, l'avance confortable –au moins "technique"– conférée par la maîtrise des outils, des moyens et des concepts liés aux industries de la langue, qui découle des besoins langagiers propres au Canada, devrait lui assurer un répit que les principaux intervenants –politiques, entre autres– dans les questions linguistiques se doivent de mettre à profit sans tarder.

Conclusion

Deux cents ans d'expérience, de critiques, de conseils et recommandations de toutes sortes ont finalement porté les fruits attendus et renforcé l'entreprise de refrancisation de la langue lancée dans les années soixante par les gouvernements, aiguillonnés par les initiatives des groupes de pression. La législation et la rédaction législative ont donné l'exemple en reflétant le souci de rigueur et de qualité renouvelées qu'avaient réclamées des générations de Canadiens, tout au moins sur le plan de la forme.

Les rédacteurs bénéficient désormais des nombreuses publications[10] produites par les pouvoirs publics ou les secteurs privés au cours des vingt dernières années ainsi que des travaux et recherches effectuées par les spécialistes.

Aussi avancerai-je l'hypothèse que l'État, canadien comme québécois, par son entreprise systématique de traduction, appuyée par l'action terminologique, est parvenu à revaloriser la langue française, qui a acquis au passage le statut de langue officielle. La qualité de l'usage et de la pratique en ont grandement bénéficié. Ce faisant, le Canada a acquis un savoir-faire et une competénce remarquables dans le domaine langagier : aménagement linguistique, traduction, terminologie (et les banques du même nom), industries de la langue, etc.

Toutefois, l'intervention de l'État (fédéral ou provincial) dans le domaine éminemment privé qui est la langue que l'on parle ou écrit n'est –ne doit être?– qu'une étape, aussi indispensable soit-elle, dans la marche vers la réhabilitation totale de la ou des langues parlées sur son territoire. La langue ne se décrète pas, elle se parle. L'usage, seul, en décide, et non le législateur. Que le progrès linguistique –la refrancisation, en l'occurrence– constaté soit dû en bonne part (directement ou indirectement, peu importe) à l'activité traduisante, n'est pas le moindre paradoxe de la situation de la langue française au Canada. Situation qui n'en reste pas moins fragile pour autant.

10- Dont une récente et riche publication –un collectif- donnera une idée plus précise sur l'importance de la production canadienne de la matière. Voir Jürgen ERFURT (dir) : De la polyphonie á la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag.